

Paris, le 21 février 2006

Procédure de modification de certaines clauses du programme d'ADR de Vivendi Universal : prorogation de la date limite d'approbation et octroi d'une indemnité aux porteurs d'ADR ayant approuvé ces modifications

Vivendi Universal annonce la prorogation jusqu'au 27 avril 2006 de la date limite, initialement fixée au 6 mars 2006, laissée aux porteurs d'*American Depositary Receipt* (ADR) pour se prononcer sur la modification de certaines clauses de son programme d'ADR ainsi que le paiement d'une indemnité d'un montant de \$0,10 par *American Depositary Share* (ADS) aux porteurs d'ADR qui se prononceraient en faveur de ces modifications au plus tard le 14 avril 2006 inclus.

Seuls les porteurs qui détenaient des ADR à la date du 24 janvier 2006 et qui approuveront (ou ont déjà approuvé à ce jour), de façon irrévocable, les modifications proposées d'ici le 14 avril 2006 pourront bénéficier de cette indemnité.

Vivendi Universal continuera d'enregistrer le vote des porteurs d'ADR jusqu'à l'expiration de la date limite désormais fixée au 27 avril 2006, étant précisé que les porteurs d'ADR qui n'auront pas approuvé les modifications proposées d'ici le 14 avril 2006, ou qui auront donné leur accord après cette date, ne pourront pas bénéficier du versement de cette indemnité. Les votes favorables exprimés avant le 14 avril 2006 seront considérés à compter de cette date comme irrévocables jusqu'au 27 avril 2006.

Le paiement de cette indemnité est conditionné à l'approbation définitive des modifications proposées par les porteurs d'ADR détenant la majorité au moins des ADS au 24 janvier 2006 et son versement serait effectué début mai 2006.

Les modifications proposées ont pour objet de faciliter la cessation du programme d'ADR et le retrait des ADS du New York Stock Exchange (NYSE), conformément au calendrier annoncé, et de mettre un terme, au moment opportun, à l'enregistrement auprès de la SEC au titre de l'«Exchange Act» de 1934. Les économies annuelles liées au désenregistrement sont estimées à près de € 17 millions dès 2007.

Le Conseil de surveillance et le Directoire de Vivendi Universal se sont prononcés en faveur de l'approbation de ces modifications.

Nouveau Calendrier

Ce calendrier prend en compte la prorogation de la date limite d'approbation. Il a été établi en prenant pour hypothèse l'approbation des amendements proposés et pourra être modifié.

24 janvier 2006	« Record date » pour le vote du consentement
14 avril 2006	Date limite pour le vote avec indemnité de consentement anticipé de \$0,10 par ADS
27 avril 2006	Date limite d'approbation finale du consentement
28 avril 2006	Publication par The Bank of New York de l'avis de cessation du programme d'ADR au 3 août 2006
3 mai 2006	« Record date » pour le paiement du dividende 2005 des ADR
19 mai 2006	Dernier jour d'émission des ADR par The Bank of New York Les porteurs d'ADR peuvent continuer à échanger leurs ADR contre des actions Vivendi Universal sous-jacentes Les porteurs d'ADR peuvent continuer à céder leurs ADS sur le NYSE
3 août 2006	Cessation du programme d'ADR à 17 heures (heure de New York) Dernier jour de négociation des ADS sur le NYSE
28 août 2006	Expiration de la période d'échange – Dernier jour pour les porteurs d'ADR pour échanger leurs ADR contre des actions Vivendi Universal sous-jacentes

Avertissement Important :

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions du US Private Sector Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment le risque que Vivendi Universal n'obtienne pas l'autorisation de la majorité des porteurs d'ADR en vue de modifier certaines clauses du contrat d'ADR, de même que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi Universal auprès de la US Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents enregistrés par Vivendi Universal auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et de la US Securities and Exchange Commission sur le site web www.sec.gov ou directement auprès de Vivendi Universal.

CONTACTS :

MEDIA

New York

Flavie Lemarchand-Wood
+(1) 212.572.1118

Paris

Antoine Lefort
+33 (0) 1 71 71 11 80
Agnès Vétillart
+33 (0) 1 71 71 30 82
Alain Delrieu
+33 (0) 1 71 71 10 86

INVESTOR RELATIONS

New York

Eileen McLaughlin
+(1) 212.572. 1334

Paris

Daniel Scolas
+33 (0) 1 71 71 32 91
Laurence Daniel
+33 (0) 1 71 71 12 33
Edouard Lassalle
+ 33 (0) 1 71 71 30 45